

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
LOZERE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ARZENC DE RANDON 35/2015

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
--------------------------------------	-------------	---

| 8 | | 11 | | 8 |

Séance du 15 novembre 2015

L'an deux mille quinze

et le 15 novembre

Date de la convocation

09 novembre 2015

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre proscrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GIBERT; Maire

Date d'affichage

15 novembre 2015

Présents : MMmes CRESPIAN Audrey, JOURDAN Geneviève, MALLET Huguette, RAMON Stéphanie, MMrs MALLET Vincent, RICHARD Laurent, ROCHER Michel.

Excusés : MM BRESSON Martial, GLEYZE Serge, TOURRENC Éric.

Mme CRESPIAN Audrey a été nommée secrétaire

Objet de la Délibération

Location salle polyvalente

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de réviser la location de la salle polyvalente d'Arzenc de Randon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de louer la salle polyvalente comme suit, à compter du 1er janvier 2016:

- **Mariages personnes de la Commune: 280 €uros** (du jeudi midi
- **Mariages personnes hors Commune: 400 €uros** au lundi midi).
- **Repas de famille pers de la Commune** et location aux association de la Commune: - pour 1 jour de 9 h à 9 h: **110 €uros** la journée
- pour 2 jours de 9 h à 9 h: **200 €uros** la journée
- **Repas de famille pers hors Commune** et location aux associations hors Commune: - pour 1 jour de 9 h à 9 h: **170 €uros** la journée
- pour 2 jours de 9 h à 9 h: **270 €uros** la journée
- **Location petite salle: 40 €uros** par jour

Pour les mariages, les repas de famille et location aux associations une caution de **1 000 €uros** sera demandée à la remise des clés.

Le paiement de la location de la salle sera réglée lors de la remise des clés.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces nécessaires concernant ces locations.

constate l'approbation des membres et demande au Préfet de prononcer le transfert par arrêté.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et ans susdits

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Et Publication ou notification

Pour extrait conforme

Le Maire

Francis GIBERT

RF PREFECTURE DE MENDE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/12/2015 010 011333333 001111111 001111111

